

**Enquête publique pour « Le parc éolien de Bois Chantret »  
(sur les communes de Joiselle et Tréfol)**

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,  
A l'attention de Messieurs les Commissaires Enquêteurs

Habitant la commune de La Forestière, et présidente de l'association PSLF, association environnementale, à quelques kilomètres des villages concernés par ce projet de parc éolien, **je suis totalement opposée à sa création** pour les raisons suivantes. (une centration sur le volet écologique concernant les chiroptères a été faite dans cette contribution).

**Propos liminaire**

Physicienne de formation, et consciente de la situation actuelle où l'humanité se trouve, et l'impérieuse nécessité de limiter l'émission des gaz à effets de serre, je suis très sensible aux problèmes de changement climatique, mais aussi à l'effondrement de la biodiversité lié en partie au changement climatique et à l'impact de l'homme sur la biosphère. Dans ce contexte, la diversité des formes d'énergie est certainement nécessaire pour notre pays, et introduire du renouvelable une option à envisager. Mais il ne faudrait pas que le nouveau remède (éolien) cause plus de mal qu'il n'est censé combattre ! le présent projet en est la parfaite incarnation.

De plus, à l'heure actuelle, dans le département de la Marne, seule la raison des promoteurs éoliens compte, et dès qu'un projet est en instruction, il a toutes les chances d'aboutir, malgré la mobilisation de la population et dans un déni total de démocratie. En tant qu'humble habitante de cette région, j'aimerais que vous soyez sensible aux arguments suivants afin de les valoriser auprès des décideurs, in fine.

## 1. L'envahissement de la région contre l'avis des habitants

Les promoteurs éoliens ont décidé de jeter leur dévolu sur le sud-ouest marnais. Ainsi, chaque mois la population est mobilisée par une enquête publique, pour laquelle, en dehors des propriétaires et des exploitants intéressés par les juteuses retombées, la population est majoritairement hostile.



### Situation éolienne demain dans le très court périmètre autour de Neuvy/Joiselle

Nous avons l'impression d'un vaste rouleau compresseur sur lequel nous n'avons pas de prise et qui transforme totalement une région bucolique avec bosquets, collines, très prisée des résidents secondaires, en des champs industriels avec les nuisances sonores, visuels pour les résidents. Nous assistons à une dégradation de notre cadre de vie et bien sûr à une dévalorisation des biens immobiliers.

## 2. Une région avec un fort potentiel patrimonial

Le territoire cherche à se développer en mettant en avant son patrimoine. Nous développons actuellement un projet pour valoriser l'abbaye de Nesle la Reposte. Plusieurs propriétaires ont massivement investi dans la rénovation de châteaux et proposent des animations culturelles (Esternay, Réveillon...) peu compatibles avec cet environnement industriel.

La ville de Provins qui tient à son label UNESCO s'est montrée hostile au développement de l'éolien dans un périmètre périphérique incluant ce parc.

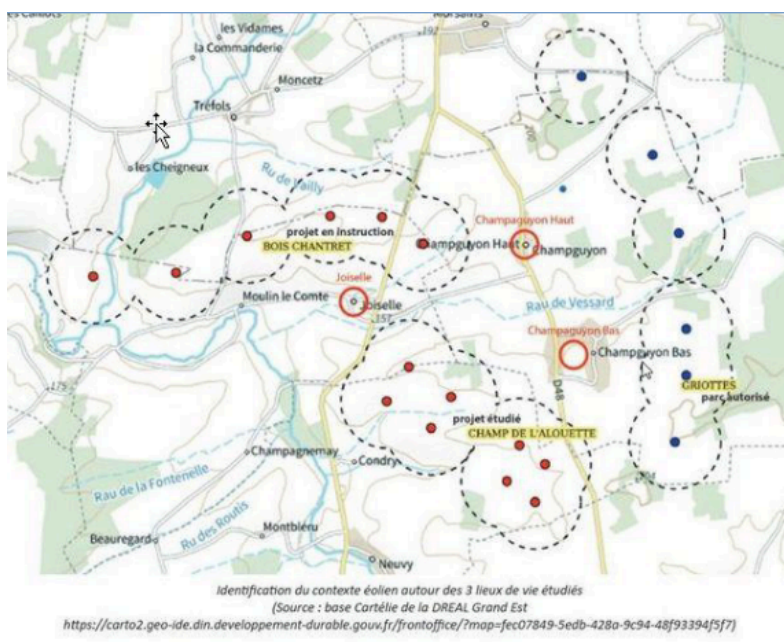
Ce parc se trouve dans en **pleine zone d'exclusion des Maisons et Coteaux de Champagne**.

Alors respectons cette valorisation culturelle en évitant de massacrer le territoire par des machines industrielles aussi gênante de jour que de nuit.

### 3. Un parc en dehors de la Zone Favorable au Développement de l'Eolien. ZFDE

La DREAL a réalisé en juillet 2023 une cartographie des zones favorables au développement éolien ; comme le souligne le rapport MRAE, ce parc ne se situe pas en zone favorable. A quoi bon, réaliser de tels documents administratifs s'ils ne sont pas respectés, si ce n'est à contribuer à faire monter la colère de la population...

### 4. Encerclément des villages



Compte tenu des parcs en instruction, des villages vont se retrouver totalement encerclés par des parcs éoliens, c'est le cas, en particulier de Champguyon et Joiselle. **C'est totalement inadmissible !**

Le rapport de l'AE est d'ailleurs sans appel :

L'Ae recommande au pétitionnaire de retirer sa demande en raison de l'effet d'encerclément aggravé pour plusieurs villages autour du projet.

Elle recommande par conséquent au Préfet de :

ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation ou a minima adapté le nombre d'éoliennes afin de supprimer l'effet d'encerclément dû à ce projet et à 2 autres projets proches.

### 5. les photomontages

Plusieurs photomontages ne rendent pas compte de la situation, les éoliennes étant cachées par la végétation dans l'axe pris pour réaliser les photos.

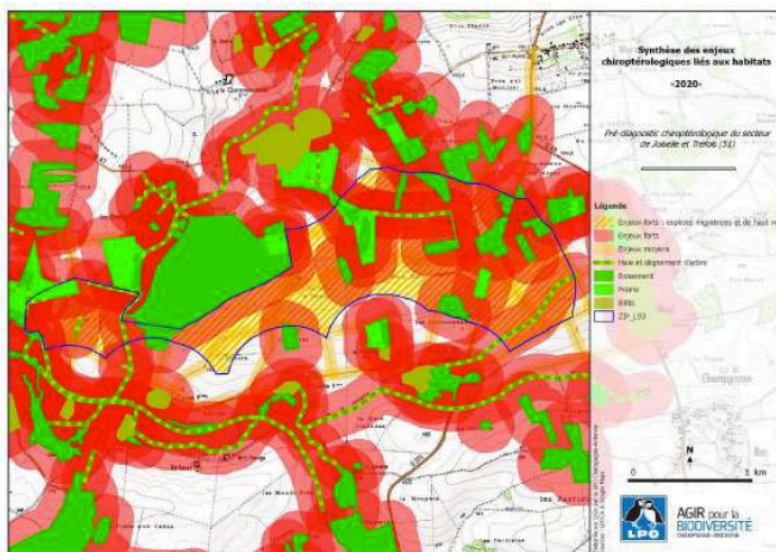
## 6. Nuisances sonores

Les habitations les plus proches se trouvent à 589m, et les plans de bridage sont insuffisants pour permettre de tenir les seuils réglementaires autorisés.

## 7. Biodiversité/ chiroptères

Les chiroptères sont très sensibles aux parcs éoliens et on conçoit bien qu'une implantation dans des plaines ou plateaux dégagés ait peu d'impact sur ces mammifères considérés comme espèces protégées et ayant un pouvoir d'insecticide naturel. Mais la configuration du Parc de Bois Chantret est tout autre !

Pré-diagnostic chiroptérologique du projet d'implantation d'un parc éolien sur le secteur de Joiselle et Tréfols (51)



Carte 7 : Carte de synthèse des enjeux chiroptérologiques de la ZIP

- Le prestataire écologie (LPO) chargé par le promoteur d'instruire le volet écologie écrit à partir de la pré-étude chiroptérologique (page 261 de l'étude d'impact, volet écologie) :  
« au vu de ce cadrage préalable nous préconisons à la société de ne pas mener au-delà les investigations en faveur de ce projet, les enjeux chiroptérologiques semblent en effet beaucoup trop élevés ».

Le moins qu'on puisse dire c'est que le promoteur a suivi à la lettre ces instructions, non pas pour abandonner le projet de parc, mais pour éviter probablement de recenser des populations de chiroptères qui corroboreraient la pré-étude.

Ainsi il nous semble **inadmissible**, comme souligné par le rapport MRAE **que l'étude de l'activité des chiroptères d'altitude n'ait pas été réalisée, ce qui aurait nécessité l'installation d'un mat de mesure** avec un micro haut et un micro bas. **Cette absence rend caduque le plan de bridage proposé car l'inventaire chiroptérologique locale est INCOMPLET.** (notons que la longue réponse du promoteur à l'avis MRAE sur ce sujet manque totalement d'argumentation sérieuse, la réponse se contentant de s'appuyer sur des références bibliographiques diverses et ne s'appuyant nullement sur la configuration du parc).

- Compte tenu de l'enjeu chiroptérique, le rapport MRAE préconisait de passer la garde au sol à 50m, le prestataire a fait fi de cette demande, en apportant là aussi un argumentaire tout à fait insuffisant pour justifier la garde au sol finalement retenue de 41m.
- 3 éoliennes se trouvent à des distances des zones boisées, bien inférieures aux 200m préconisées. Elles se trouvent respectivement à 155m, 192m et 158m en bout de pales. **Ces distances sont tout à fait insuffisantes dans une zone à enjeu chiroptérologique élevée.**

## 8. L'éolien industriel et la France

La France a fait le choix de décarboner son électricité en développant un programme nucléaire unique au monde (95% de l'électricité décarbonée). S'aligner sur d'autres pays européens qui n'ont pas fait ce choix est un non-sens.

- Le programme de développement éolien grève considérablement le budget de la France car il est mu par un système de subventions
- Il augmente in fine la quantité de CO2 produite par notre pays, l'intermittence de leur production devant être compensée par des énergies fossiles.
- Il n'est pas compatible avec la production d'électricité par centrales nucléaires qui sont peu flexibles et donc incapables de s'adapter à l'intermittence de la production éolienne.
- Il est dénoncé par les scientifiques (voir rapport des 3 académies) et par les dirigeants de grands groupes industriels (voir tribune récente dans le Point).

## Conclusion

Implanter un parc éolien dans une région à fort potentiel patrimonial, où l'environnement est défavorable et reconnu comme tel par l'administration, où la population est massivement hostile, est tout à fait hérétique !

**C'est pour toutes ces raisons argumentées précédemment que je m'oppose fermement à l'implantation de ce parc éolien de Bois Chantret.**

**Recevez, Messieurs les commissaires-enquêteurs, mes cordiales salutations.**

Elisabeth Plé  
2, rue des coulevres  
51120 La Forestière

### Article 2 : OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet de protéger les espaces, ressources et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir dans le domaine de l'environnement en vue d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce essentiellement son action sur le territoire de la commune de La Forestière ( 51120 ), mais également sur les communes limitrophes et voisines.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

Extrait statuts PSLF